



**Présent-e-s** : Jérôme DEHONDT, Stéphanie GOHIER, Laurence LORET, Christian MORIN, Jean-Pierre Réminiac, Clément CORVAISIER, Gilles MOURGAUD, Jean PELE, Valérie BROSSARD

Excusées : Aurélia IRAN, Christine VILLATTE

---

Propos liminaire : Le choix a été fait d'ouvrir la composition de la commission afin d'intégrer et de permettre la participation des habitants de la commune.

Ordre du jour :

- Plan de gestion et fiches actions
- Projet alimentaire et agricole territorial
- Audit énergétique du groupe scolaire René Rondreux
- Points divers

## **1. ESPACES NATURELS & BIODIVERSITE : partenariat avec la LPO - Plan de gestion Forêt de Chambiers, sensibilisation à l'environnement**

3 personnes de la LPO étaient présentes pour présenter les différents projets :

- Gilles Mourgaud (naturaliste, écologue, chargé du plan de gestion)
- Valérie Brossard (responsable territoire et mobilisation citoyenne - LPO)
- Jean Pelé (animateur Natura 2000 des Basses Vallées Angevines - LPO)

- Forêt de Chambiers – enjeux et programme d'actions :

Un diaporama sera transmis intégrant la présentation complète de la LPO.

Après une démarche entamée il y a un an, le diagnostic est achevé et les enjeux ont été identifiés en lien avec le COPIL. Les fiches actions sont en cours de finalisation. Le périmètre du travail se situe à l'échelle communale de la forêt (publique comme privée), soit près de la moitié de sa superficie.

Le premier enjeu est celui de conservation du patrimoine naturel. Il est rappelé que plus de 100 ha de boisements adultes sont d'une même classe d'âge et arrivent à maturité, ils seront sujets à des coupes de régénération. L'enjeu sera ici d'étaler ces coupes dans le temps pour équilibrer l'âge de ces peuplements tout en diversifiant les boisements (en intégrant davantage de feuillus). Il s'agira de maintenir et de créer des corridors de feuillus au sein de la forêt. L'ONF semble réceptive à cette démarche, tandis qu'un travail de mobilisation sera à réaliser auprès des propriétaires privés (sachant que 13 propriétaires se partagent 83 % de la surface totale).

Une formation se déroulera en mai/juin pour sensibiliser les propriétaires forestiers à la biodiversité au sein des massifs, en lien avec le CNPF. La commune se chargera de relayer l'invitation aux propriétaires.



Une des volontés fortes est la valorisation et l'appropriation du site par les habitants, dont le bilan en termes de biodiversité est remarquable, avec 1 642 espèces (dont 666 espèces végétales, 860 animales et 116 espèces de champignons). Sur la totalité des espèces recensées 85 sont considérées comme prioritaires en Pays de la Loire.

En ce sens, une réunion se tiendra avec les habitants intéressés et les membres de la commission fin avril - début mai, autour des différents usages de la forêt de Chambiers, à l'exclusion de la pêche, qui fera l'objet d'une réunion spécifique. Il s'agira d'étudier les attentes des habitants concernant les aménagements, les accès, ainsi que d'aboutir à l'établissement d'un règlement des usages de la forêt.

Les participant-e-s de la commission sont invité à s'inspirer d'exemples locaux, par exemple autour des Marais de Cré ou de la Monnerie à La Flèche.

Diverses actions permettant la réappropriation du site sont évoquées :

- Créer une mare pédagogique proche du parking, en associant la société Montrieux,
- Faire le lien entre les élèves de l'école René Rondreux et la forêt via la chauve-souris, une colonie étant présente sur le groupe scolaire (observation via des caméras, sorties de nuit, etc.),
- S'emparer du dispositif expérimental LPO national « Ephéméride de la biodiversité », en lien avec les enseignants de CM2 (qui auront des supports papiers et numériques sur lesquels s'appuyer) pour la rentrée 2022,
- Animer des sorties nature avec les écoles type « école du dehors », « forest school »,
- Mobiliser le programme drôle d'oiseau : intergénérationnel, possible entre les écoles et la maison de retraite,
- Poursuivre et pérenniser le rallye nature,
- Sensibiliser via le site internet, les réseaux sociaux de la commune, le pôle de vie sociale, une éventuelle maison de la nature à construire.

La commune se chargera de transmettre une liste de personnes ressources identifiées à la LPO (personnels des écoles/du collège, agents, élus, animatrice de l'espace jeunes de la CCALS, association Fous de nature), qui souhaite travailler en complémentarité avec le réseau local existant

La commune rencontrera également les responsables d'école et enseignants après les vacances pour leur présenter les différentes actions envisagées et qu'elles soient intégrées dans le programme éducatif.

La proximité entre le groupe scolaire, le collège et la salle de l'Odysée (équipée d'écran permettant le visionnage de films et documentaires) est soulignée comme un atout pour cette démarche.

La municipalité indique un passage d'une stratégie de projets structurels à une déclinaison en actions de sensibilisation et d'animation.



La LPO rappelle qu'il est important de se rapprocher du Département, qui peut financer de nombreuses actions, accompagner les collectivités techniquement et faciliter les acquisitions foncières sur les ENS (pouvant y compris déléguer son pouvoir de préemption). Passer par « l'entrée plan de gestion » facilitera les financements. Les « rendez-vous nature » sont par exemple financés à 80 % pour 2023, avec une enveloppe de 5 000 € accessible via un appel à projet. Différentes organisations locales pourront bénéficier de ces financements pour réaliser des animations à Durtal (indirectement via la commune mais aussi directement si elles le souhaitent).

La volonté de la municipalité est d'inscrire la démarche sur du long terme, notamment au travers d'une convention pluriannuelle d'objectifs, avec la LPO, le CPIE et le CEN.

## **2. AGRICULTURE ET ALIMENTATION - Projet agricole et alimentaire territorial (PAAT)**

Présentation de Clément Corvaisier, arrivé en poste de chargé de mission projet alimentaire et agricole territorial – transition écologique depuis le 24 janvier à la commune de Durtal.

Le premier COPIL du PAAT s'est déroulé le 2 février, en noyau restreint dans un premier temps, avec la Chambre d'agriculture, la CCALS, le GABBAnjou, Vivre au Pays, des agriculteurs locaux et différents élus et agents de la commune. Il s'agissait de présenter la démarche globale centrée sur la résilience alimentaire et agricole et de recueillir les premiers retours critiques, notamment par les acteurs institutionnels historiques.

Le prochain COPIL se déroulera courant juin et sera élargi à une diversité d'acteurs.

Un diagnostic de résilience agricole et alimentaire est en cours de réalisation en partenariat avec Ludovic Mamdy, consultant en transition agricole et alimentaire et sera présenté à la commission avant le conseil municipal.

Le premier travail s'est concentré sur la restauration collective, le marché arrivant à son terme en août 2022. Le cahier des charges est en cours de rédaction, après mobilisation de la commission restauration scolaire et la constitution d'un groupe de travail restauration collective. Le titulaire actuel du marché est l'entreprise Scolarest, qui sert l'école maternelle et élémentaire de Durtal, l'école des Rairies et la résidence Axilette de Durtal. Le prochain marché rentrera dans le cadre de la Loi EGAlim qui impose notamment 50 % de produits labellisés de qualité et durable, dont 20 % bio sur la somme totale des achats HT. Plus largement, le cahier des charges revoit son exigence à la hausse, avec une volonté d'avoir des produits plus locaux, durables, de qualité, bruts et cuisinés maison. Il est également souhaité que davantage de moyens humains soient consacrés à ce service, qu'il soit adossé de formations et que le temps du repas soit un temps pédagogique à part entière. La commune augmentera ses moyens pour l'accompagnement et le suivi autour de la restauration collective.

Les membres de la commission soulignent les retours positifs concernant Scolarest et Christophe le cuisinier, dont l'attention aux convives est particulièrement appréciée. La coopération avec le collège, l'école privée et l'EPHAD est interrogée, mais n'est à l'heure actuelle pas à l'ordre du jour.



Le marché est publié depuis vendredi 9 avril. La municipalité communiquera son marché aux membres de la commission.

Ensuite, le second travail se concentre actuellement sur la rencontre des différents agriculteurs de la commune, dans le cadre d'une convention avec le GABBAjou, la CIAP 49, Vivre au Pays et Terre de Liens, autour du dispositif « les communes sèment en bio ».

L'objectif principal de cette action est de conserver les fermes existantes et de favoriser l'installation de nouvelles activités agricoles sur le territoire, notamment en bio. Ces rencontres permettent d'identifier les opportunités foncières sur la commune, mais aussi de faire un état des lieux des fermes du territoire, qui pour certaines sont d'ores et déjà identifiées comme en grande difficultés, notamment celles imbriquées dans des circuits longs fortement dépendants d'un marché extérieur fragile. La difficulté pour transmettre de grosses structures d'élevage apparaît nettement.

### **3. ENERGIES – BATIMENTS :**

#### **A. Rénovation thermique du groupe scolaire René Rondreux**

Le SiéML a été sollicité pour réaliser un audit énergétique sur la performance énergétique des bâtiments communaux, en commençant par le centre scolaire René Rondreux, dont le confort thermique d'été comme d'hiver posaient un problème urgent, certains enseignements n'ayant pu s'y dérouler. Un bureau d'étude a mené cet audit.

L'étude est jugée insuffisante par la commission et les scénarios proposés onéreux, allant jusqu'à deux millions d'euros. Les aménagements du site, notamment du restaurant scolaire seraient à considérer, avec des possibilités simples via des brise soleil, des casquettes et une végétalisation de l'espace extérieur. Au-delà des éléments manquants, le logiciel utilisé ainsi que les données de référence sont questionnés.

Une étude complémentaire serait à conduire, considérant la présence de brise-soleil, un changement du système de menuiseries, de ventilation et d'éclairage, ainsi qu'un abaissement des plafonds et une végétalisation de la cour. Un point sera prochainement réalisé en interne entre agents et élus des thématiques bâtiments et transition écologique pour formuler une demande précise d'étude complémentaire.

En tout état de cause, un architecte sera mobilisé pour l'avant-projet afin de revoir les aménagements qui expliquent une partie importante des déperditions énergétiques.

Les études ont été intégrées au budget pour 2022 et les premiers travaux pourraient débuter en 2023.



## **B. Energies renouvelables :**

Des contrats avec la coopérative d'énergies renouvelables (EnR) ENERCOOP sont possibles via le dispositif d'achats groupés du SIÉML. Les prix sont davantage stables via cette coopérative qui promeut par ailleurs les énergies renouvelables citoyennes et les économies d'énergie.

Il s'agira d'une décision à prendre en conseil municipal avec un avis motivé de la commission TE au préalable.

## **4. QUESTIONS DIVERSES :**

La production des panneaux photovoltaïques installés sur les toits des halls de tennis est questionnée, notamment du fait de l'orientation des toits. La commune communiquera ces informations à la prochaine commission.

Il est mentionné que la CC des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) propose une aide pour installer des panneaux photovoltaïques. Un projet similaire existe-t-il au niveau de la CCALS ? Ce n'est pas le cas actuellement, la commission environnement travaillant pour l'instant sur les volets « rénovation thermique des bâtiments » du PCAET et l'élaboration d'une stratégie de développement des EnR sur le territoire (PLUi).

Sans autre question, la séance est levée à 20h45.

Date de prochaine réunion à définir.